



לומדים

פְּרַשַׁת חֻקַּת

Thèmes de la *Parachat 'Houkat*

- La vache rousse
- Mort de Myriam et eaux de la discorde
- Mort de Aharon sur le mont Hor ha-har
- Miracles lors de la guerre contre les Amoréens
- Cantique du puits
- Victoire contre Si'hon et Og

פְּרַה אֲדָמָה

La vache rousse

À l'époque du *Beth hamikdash*, si une personne s'était rendue impure au contact d'un mort ou par sa présence dans une maison dans laquelle se trouvait un mort, elle ne pouvait entrer dans le *Beth hamikdash* ni manger la viande des *korbanot* avant de s'être purifiée. Le processus de purification devait se faire en utilisant de la cendre d'une vache rousse.

Existe-t-il une raison à cette *mitsva* ?

הֲאֵם יֵשׁ טַעַם לַמִּצְוָה?

Le nom de la *paracha*, *'houkat*, provient du deuxième verset de la *paracha* : *זֹאת חֻקַּת הַתּוֹרָה* : « Ceci est la *'houka* de la Torah ». Nos Sages expliquent que le mot *'houka* nous apprend que la *mitsva* de la vache rousse est particulière, car nous l'accomplissons **uniquement parce que D.ieu nous l'a ordonnée**, mais nous n'en connaissons pas la raison.

1. Bamidbar, 19

(2) Ceci est la *'houka* de la Torah^a que D.ieu a ordonnée, en ces termes : « Parle aux enfants d'Israël, qu'ils prennent une vache rousse parfaite. »

1a. Commentaire de Rachi

a. Ceci est la *'houka* de la Torah : étant donné que le Satan et les peuples du monde se moquent d'Israël en disant : « Qu'est-ce que cette *mitsva* et quelle en est la raison ? », le texte emploie ici le terme *'houka* indiquant que « c'est un décret émanant de Moi que tu n'as pas le droit de critiquer ».

1. במדבר פרק יט

(ב) זאת חֻקַּת הַתּוֹרָה^א
אֲשֶׁר צִוָּה ה' לְאֹמֶר דָּבָר
אֶל בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וַיִּקְחוּ
אֵלֶיךָ פְּרָה אֲדָמָה תְּמִימָה.

Nos Sages enseignent que Moché connaissait la raison de cette *mitsva*, mais que nous ne la connaissons pas :

2. Bamidbar Rabba, *paracha* 19

Rabbi Yossé dit au nom de Rabbi 'Hanina : D.ieu a dit à Moché : « À toi, Je révèle la raison de la *mitsva* de la vache rousse, mais pour toute autre personne, c'est une *'houka*¹. »

1. Une loi dont ils ne connaissent pas la raison.

Nos Sages expliquent que le roi Chlomo, le plus sage des hommes, a réussi à comprendre la raison de chaque *mitsva*, à l'exception de celle-ci :

3. *Bamidbar Rabba, paracha 19*

Chlomo dit : j'ai réussi à toutes les comprendre, mais le passage de la vache rousse, je l'ai étudié, j'ai cherché, et j'ai fouillé. « J'ai dit : 'Je veux me rendre maître de la sagesse', mais elle s'est tenue loin de moi » (Kohelet, 7 :23).



Nos Sages font le lien entre la *mitsva* de la vache rousse et la récompense des bonnes actions :

4. *Talmud de Babylone, Traité kidouchin, 31a*

On a demandé à Rabbi Eliezer : où est la limite du respect des parents ?

Il a répondu : voyez et apprenez de ce qu'a fait un idolâtre d'Achkelon, nommé Dama fils de Netina, à son père : les Sages sont venus lui acheter des pierres pour l'*éphod*¹, pour un montant de 600 000 pièces (montant extrêmement élevé). La clé pour accéder aux pierres se trouvait sous la tête de son père², qui dormait, et il n'a pas voulu le déranger.

L'année suivante, D.ieu l'a récompensé, et une vache rousse est née dans son troupeau.

Les Sages sont venus le voir pour acheter la vache et il leur a dit : « Je sais que je peux vous en demander n'importe quelle somme, vous la paierez, mais je ne vous demande que celle que j'ai perdue en respectant mon père³. »

1. Vêtement porté par le *Cohen gadol*.

2. La clé se trouvait sous l'oreiller.

3. Le prix des pierres que j'ai perdu l'année dernière lorsque j'ai refusé de réveiller mon père pour récupérer la clé.

Pourquoi D.ieu a-t-il récompensé Dama fils de Netina par une vache rousse, et pas par autre chose ?

5. *Rabbi Yits'hak Méir, Admour de Gour, 'Hidouchei ha-Rim*

Il semble que le comportement de Dama fils de Netina, qui a perdu une somme d'argent colossale par respect pour son père, a éveillé dans les cieux une vive accusation contre le peuple d'Israël. D.ieu a donc voulu montrer que tandis que le non-juif est capable de renoncer à une très forte somme d'argent pour respecter un commandement dicté par le bon sens, le peuple d'Israël est encore plus méritant, car il est prêt à dépenser des sommes énormes pour une *mitsva* telle que la vache rousse, qui est une *'houka*, sans explication logique.

Le saviez-vous ?

רבי יצחק מאיר אלטר מגור Rabbi Yits'hak Méir Alter de Gour

Rabbi Yits'hak Méir est né en 1799 en Pologne. Son père était le rabbin de la ville de Gour.

Considéré dès son enfance comme un prodige, il a étudié la Torah avec les Maîtres de son temps :

Rabbi Sim'ha Bounim de Pechis'ha et Rabbi Mena'hém Mendel de Kotzk.

Fondateur et dirigeant de la *'hassidout* de Gour, il compte parmi les chefs religieux influents de Pologne et à ce titre, a été amené à rencontrer les autorités afin de venir en aide à la communauté juive.

Il a rédigé une série importante de livres sur la Torah, le Talmud et le *Choul'han Aroukh*,

intitulée *'Hidouché ha-Rim* (Rim : initiales de **R**abbi **Y**its'hak **M**éir).

Il a élevé son petit-fils Yehouda Leib chez lui et lui a enseigné la Torah après la mort de son père. Rabbi Yehouda Leib, auteur du commentaire *Sfat Émet*, poursuivra l'œuvre de son grand-père en tant qu'*Admour* (Rabbi) de la *'hassidout* de Gour.



1. Pourquoi la *mitsva* de la vache rousse est-elle qualifiée de « 'houka » ? Que signifie ce terme ?
2. Que peut-on apprendre de l'attitude de Chlomo pour comprendre la raison des *mitsvot* ?
3. Quelle est la différence entre les Nations et Israël dans leur rapport à l'accomplissement des *mitsvot* ?



Les lois de la vache rousse - מְדִינֵי פָּרָה אֲדָמָה

Il y a de nombreuses lois au sujet de la *mitsva* de la vache rousse. Nous allons en étudier quelques-unes :

6. Bamidbar, 19

- (1) D.ieu parla à Moché et à Aharon en ces termes :
- (2) (...) « Parle aux enfants d'Israël, qu'ils te choisissent une vache rousse parfaite, sans aucun défaut et n'ayant jamais porté le joug. »

Nos Sages déduisent de nombreuses lois des expressions utilisées dans le texte :

Parfaitement rousse 'אֲדָמָה תְּמִימָה'

7. Rachi (Rabbi Chlomo Yits'haki), Bamidbar, 19

La vache doit être d'une rousseur parfaite, car si on trouve ne serait-ce que deux poils noirs, elle ne serait pas considérée comme rousse.

Sans défaut 'אֵין בָּהּ מוּם'

Un défaut est une imperfection physique, telle qu'une patte en moins, la cécité etc. Les critères de la vache rousse sont semblables à ceux des animaux apportés en *korban*, c'est pourquoi :

8. Rambam, *Hilkhot para adouma*, chapitre 1^{er}, *halakha* 7

Tous les défauts qui rendent un animal inapte pour les *korbanot* rendent également la vache rousse inapte pour la purification, comme il est dit : « Sans défaut ».

Le joug et le labeur על ועבודה

Cette *mitsva* est si importante que s'y ajoutent des interdictions qui n'existent pas pour les *korbanot*. Il faut veiller à ce que la vache n'ait jamais été utilisée pour les travaux des champs et qu'elle n'ait même pas porté de joug (le collier qui permet d'attacher un animal à la charrue).

9. Rambam, *Hilkhot para adouma*, chapitre 1^{er}, *halakha* 7

La vache rousse a un critère supplémentaire à ceux des animaux qui serviront de sacrifices, c'est qu'elle est rendue inapte si on la fait travailler, comme il est dit : « n'ayant jamais porté le joug » (...) C'est-à-dire ? Si on lui a seulement mis le joug, même sans y atteler une charrue, elle est impropre (...) Si on s'en est servi comme monture, si on s'est appuyé sur elle, si on a plié les rênes sur elle, si on a posé sur elle son vêtement, ou un tapis de selle, elle est inapte.

1. Donnez des exemples de défauts qui rendent la vache rousse impropre à l'utilisation.
2. Quel critère disqualifie une vache rousse, mais ne disqualifie pas un animal au *korban* ?



Combustion de la vache et préparation de l'eau

שִׂרְפַת הַפָּרָה וְהַכֵּנַת הַמַּיִם

Si la vache que l'on a trouvée correspond aux critères, on la brûle et on se sert des cendres pour purifier les personnes impures :

10. Bamidbar, 19

(3) Vous la remettrez à Eléazar le *Cohen*; il la fera conduire hors du camp^a, et on l'immolera en sa présence^b. (4) Eléazar le *Cohen* prendra du sang de l'animal avec le doigt, et il fera, en les dirigeant vers le *Ohel moed*, sept aspersions de ce sang. (5) Alors on brûlera la vache sous ses yeux (...)
(6) Le *cohen* prendra du bois de cèdre, de l'hysope¹ et de l'écarlate², qu'il jettera dans le feu où se consume la vache. (7) (...) il restera impur jusqu'au soir. (9) Cependant un homme pur recueillera les cendres de la vache et les déposera hors du camp, en lieu pur, où elles resteront en dépôt, pour la communauté des enfants d'Israël, pour l'eau lustrale^c : c'est un purificateur.

1. Une plante odorante.
2. De la laine teinte en écarlate.

10a. Commentaire de Rachi

- a. Hors du camp** : en-dehors des trois camps (celui des *cohanim*, des *léviim* et du reste du peuple).
- b. On l'immolera en sa présence** : un membre du peuple abat la vache, et Eléazar observe.
- c. Eau lustrale** : purificatrice.



10. במדבר פרק יט

(ג) וּנְתַתֶּם אֹתָהּ אֶל אֲלֵעֶזֶר הַכֹּהֵן וְהוֹצִיא אֹתָהּ אֶל מַחוּץ לַמַּחֲנֶה^א וְשַׁחֵט אֹתָהּ לְפָנָיו^ב: (ד) וְלָקַח אֲלֵעֶזֶר הַכֹּהֵן מִדְּמָהּ בְּאֶצְבָּעוֹ וְהִזָּה אֶל נֶכַח פְּנֵי אֹהֶל מוֹעֵד מִדְּמָהּ שִׁבְעַת פְּעָמִים: (ה) וְשִׂרְף אֶת הַפָּרָה לְעֵינָיו...: (ו) וְלָקַח הַכֹּהֵן עֵץ אַרְזוֹ וְיֶזְעָר וְשֵׁנִי תוֹלַעַת וְהִשְׁלִיךְ אֶל תוֹךְ שִׂרְפַת הַפָּרָה: (ז) וְטָמָא הַכֹּהֵן עַד הָעֶרֶב... (ח) וְאִסַּף אִישׁ טְהוֹר אֶת אֶפְרַי הַפָּרָה וְהָנִיחַ מַחוּץ לַמַּחֲנֶה בְּמָקוֹם טְהוֹר וְהִיתָה לְעֵדוּת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל לְמִשְׁמֶרֶת לְמִי נָדָה חֲטָאת הוּא^ע.

On faisait tremper ces cendres dans de l'eau et on se servait de cette eau pour purifier les personnes devenues impures.

11. Rambam, *Hilkhot para adouma*, chapitre 11

(1) Comment procède-t-on à la purification de celui qui a été en contact avec un mort ? (...) Une personne pure prend trois brins d'origan et les attache ensemble (...) puis trempe les brins dans l'eau purificatrice du récipient ; ensuite, avec l'intention adéquate, on en asperge les personnes ou les ustensiles le 3^e jour et le 7^e jour¹, après le lever du soleil (...) et après l'aspersion du 7^e jour, la personne impure s'immerge² dans la journée, attend le coucher du soleil, et sera pure le soir.

1. À partir du jour où elle est devenue impure.
2. Se trempe au *mikvé*.

1. Qui est responsable de la combustion de la vache rousse ?
2. La vache purifie ceux qui sont impurs et rend impurs ceux qui sont purs. Comment le voit-on ? (texte 10) En quoi cela renforce le statut de *'houka* de la *mitsva* de la vache rousse ?
3. Comment purifie-t-on une personne rendue impure par contact avec un mort ?



www.lamorim.org | info@lamorim.org | © Tous droits réservés
Dvorah Serrao, directrice de Lamorim
Florence Touati-Wachsstock, experte pédagogique Lamorim
Esther Wilhelm, référente pédagogique Lamorim

אתר אינטרנט: www.elami-elatzmi.co.il
דוא"ל: elami@elami-elatzmi.co.il | טל: 04-9978164
חברי המערכת: הרב מאיר אסולין, שלומית שרפי | 81-5-41
עיצוב: סטודיו גרפיקטו | 054-4965150 | אזור: עטרה רבקה צימן | 052-7737303